Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040720-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2026
Date d'affichage : 31 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de membres représentés : 0
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, COUILLEAUD Sylvain, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Néant.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-04-07-20 : Réhabilitation du restaurant du centre – Lot 8 Doublage Cloisons Isolation Plafonds – Entreprise ACI – Avenants 1 et 2

Rapporteur : Nicolas BESREST
Monsieur Le Maire rappelle, que par délibération en date du 25 novembre 2024, le Conseil municipal a attribué le lot n°8 « Doublage Cloisons Isolation Plafonds » du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un restaurant et d'un logement à l'entreprise ACI pour un montant de 65 660,04 € HT soit 78 792,05 € TTC pour la partie restaurant et 19 246,57 € HT soit 21 171,23 € TTC pour la partie logement.

Un 1er avenant, en moins-value, d'un montant de 2 418,55 € HT soit 2 902,26 € TTC est présenté par l'entreprise pour régularisation des travaux effectués en supplément (renforts de bois complémentaires dans la cuisine, réalisation d'une niche placo derrière le bar, réalisation d'un garde-corps en placo, fourniture et pose de trappes) et des travaux non exécutés (membranes d'étanchéité) dans la partie restaurant.

Un 2nd avenant, en moins-value, d'un montant de 2 713,40 € HT soit 2 984,74 € TTC est présenté par l'entreprise pour les travaux de mise en place de membranes d'étanchéité non exécutés dans la partie logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'avenant n°1 en moins-value proposé par l'entreprise ACI d'un montant de 2 418,55 € HT soit 2 902,26 € TTC pour la partie restaurant
- VALIDE l'avenant n°2 en moins-value proposé par l'entreprise ACI d'un montant de 2 713,40 € HT soit 2 984,74 € TTC pour la partie logement

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260407-2026040720-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférant à cette affaire

Vote du conseil municipal :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1 – Emmanuel MAGDELAIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 8 avril 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor